

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures dans la grande salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 8 mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel RIGAL (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 27

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Trébuçq S. – Bélis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Duez JP. – Pas A. – Collard X.

Suppléants : Molbert P. – Cadusseau E. – Grimée B. – Gadrat C.

CdC de l'Estuaire (13) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. (avec pouvoir donné par Ph. Labrieux) – Djérad-Payen MF. – Laisné JJ. (avec pouvoir donné par P. Villar) – Ovide A. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Dubourdieu M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	2

Nombre de votes exprimés	29
Votes : Pour	29
Votes : Contre	0
Abstention	0

Rapport n°2 – Finances : Compte de gestion 2022 (D. BALDÈS)

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2343-1 et L.2343-2, il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022.

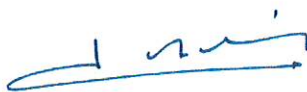
L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur de la Trésorerie de Saint-André de Cubzac ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat Mixte.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Syndicat Mixte,
- **Autorise** Monsieur le Président à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

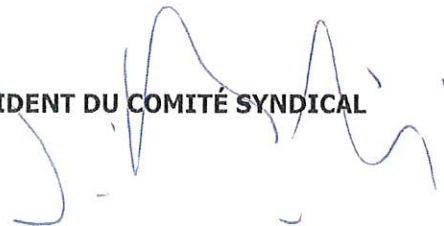
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Michel RIGAL



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS